

N°DEC-2023-244

DÉCISION DU MAIRE

TRAVAUX 2024 D'ENTRETIEN DES TOITURES DU CENTRE DE VACANCES  
MUNICIPAL SARAH ARLÈS DE CEZAIS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec la société JR Couverture – 18 clos des Hautes Mouchardières 85390 CHEFFOIS ;

D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de confier l'entretien des toitures du centre de vacances municipal Sarah Arlès de Cezais à un prestataire privé.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire la société JR Couverture, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 11 676,30 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

**Article 4** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours et seront prévus aux budgets des années suivantes couvrant la période complète d'exécution du présent marché.

**Article 5** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 18 décembre 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,  
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 DEC. 2023  
Et de sa publication le 21 DEC. 2023

---

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

